



RAPPORT SEMESTRIEL – LABEL RELANCE
OPCVM COVEA PERSPECTIVES ENTREPRISES

Juin 2021

(données au 31 mai 2021)

a) Informations générales et règles d'investissement :

Le nom de la Sicav est : Covéa Perspectives Entreprises

Part IC ISIN FR0010567537

Part AC ISIN FR0000939886

L'encours est de 219 665 203.75 euros.

Proportion de l'actif investi dans des entreprises françaises : L'OPCVM investit à hauteur de 75% minimum en actions et/ou valeurs assimilées de sociétés de petites et/ou moyennes capitalisations ayant leur siège social dans les pays de l'Union européenne. Dans ce pourcentage, l'OPCVM investit à hauteur de 50% minimum dans des sociétés ayant leur siège social en France, L'OPCVM respecte un investissement minimum de 10% de l'actif net dans des sociétés françaises dont la capitalisation boursière est ou a été inférieure à 2 milliards d'euros au cours de l'un des quatre derniers exercices comptables.

L'OPCVM peut investir hors pays de l'Union Européenne à hauteur de 30% maximum de son actif net.

L'OPCVM peut avoir recours à hauteur maximale de 20% de son actif net aux titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou supranationaux et assimilés des Etats membres de l'OCDE et/ou de l'Union européenne, ou par des émetteurs privés, sans clé de répartition prédéfinie, sur tout type de maturité, de devise, et de notation minimale à l'acquisition de BBB- (Standard and Poor's ou équivalent Moody's et Fitch ou de notation jugée équivalente par la société de gestion).

Le fonds, comme tous les autres actifs gérés par Covéa Finance, est soumis et respecte notre politique d'exclusion, notre politique ESG et notre politique d'engagement actionnarial qui sont disponibles aux adresses suivantes :

<https://particulier.covea-finance.fr/sites/default/files/2021-03/Politique%20d%27exclusion%20-%2026022021.pdf>

<https://particulier.covea-finance.fr/sites/default/files/2021-03/Politique%20ESG%20-%202021.pdf>

<https://particulier.covea-finance.fr/sites/default/files/2021-03/Politique%20d%27engagement%20actionnarial%20-%202021.pdf>

Le fonds n'investit pas sur des titres non cotés.

b) Informations ESG relatives au respect de la doctrine AMF 2020-03

Fonds classé en catégorie 2.

Couverture ESG du portefeuille :

- 100% pour les grandes capitalisations (1) (minimum requis : 90%)
- 77% pour les petites et moyennes capitalisations (1) (minimum requis : 75%)

Univers d'investissement :

- MSCI EMU SMID + CAC Mid & Small – PEA PME
- Note de l'univers d'investissement : 44/100
- Note du fonds Covéa Perspectives PME : 51/100

c) Informations relatives à la contribution au dynamisme de l'économie et des territoires :

Poids de l'actif investi :

- En entreprises françaises (fonds propres & quasi-fonds propres) : 29
- En TPE-PME / ETI françaises (3) (fonds propres & quasi-fonds propres) : 16

Nombre d'entreprises financées en fonds propres :

- Nombre d'entreprises françaises financées en fonds propres : 1 (Euronext)
- Nombre de TPE-PME et ETI (3) françaises financées en fonds propres : 0

Apport de financements nouveaux à des entreprises françaises :

- Nombre de participations à des augmentations de capital : 1 (Euronext , 14 mai 2021, 29.790 titres à 59.65€)
- Nombre de participations à des introductions en bourse : 1 (Hydrogen Refueling Solutions, 4 février 2021, 30.082 titres à 25.30€)
- Pourcentage de l'actif qui correspond à des titres émis par une entreprise française ayant procédé à une augmentation de capital ou une introduction en bourse : 4,35%

Dimension territoriale :

- Nombre de personnes employées en France dans des entreprises dont le siège social est situé en France :

Nombre de sociétés pour lesquelles nous disposons de l'information : 0 sur 45 présentes dans le fonds

Nombre d'employés situés en France sur la base de l'information disponible : Information non disponible.

(1) Extrait de la Doctrine AMF 2020-02 : « Il est considéré que les petites capitalisations sont celles inférieures à 5 Mds€, les moyennes capitalisations sont celles comprises entre 5 Mds€ et 10 Mds€ et les grandes capitalisations celles supérieures à 10 Mds€.

(2) Extrait de la Charte du Label Relance : « Sont considérées comme TPE, PME ou ETI les entreprises qui occupent moins de 5 000 personnes d'une part et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. »